

Publik - Charte_du_Club_utilisateurs - # 2

Le club des utilisateurs Publik réunit l'ensemble des utilisateurs de la solution, qu'ils soient clients de la société Entr'ouvert, utilisateurs sans prestataire ou clients d'une autre société. Par ailleurs, les intégrateurs-partenaires Publik (<https://www.entrouvert.com/fr/qui-sommes-nous/partenaires/>) sont automatiquement membres du club.

Le club a été lancé dans les locaux d'Entr'ouvert en 2016 (https://dev.entrouvert.org/projects/publik/wiki/CR_r%C3%A9union_de_lancement), notamment par la mise à disposition d'outils de communication communs. Le club est un espace d'échanges à distance (liste de discussion, espace d'échange Tracim) toute l'année et en présentiel une ou deux fois par an, avec ou sans Entr'ouvert.

Les objectifs, fixés lors de la réunion de lancement du club, sont :

- le partage d'expériences,
- l'orientation des évolutions,
- la mutualisation des investissements de développements,
- et faciliter l'arrivée de nouveaux acteurs autour de Publik.

Depuis l'origine, Publik est développé au plus proche des besoins de ses utilisateurs, le club utilisateurs est un outil supplémentaire pour faire émerger ces besoins. Le club est impliqué directement dans l'élaboration de la roadmap, en relation avec Entr'ouvert. Le Club n'est toutefois pas une instance décisionnelle concernant l'avenir de Publik.

Les développements peuvent être réalisés par Entr'ouvert suivant différentes modalités :

- pour répondre à des besoins exprimés dans un cahier des charges, le financement est alors acquis dans le cadre du marché initial ;
- décidés et financés en autonomie par Entr'ouvert (investissement sur fond propre) ;
- décidés et spécifiés avec un utilisateur en particulier dans le cadre d'une commande complémentaire au marché initial, dans ce cadre, Entr'ouvert peut proposer d'y associer un autre utilisateur ayant exprimé des besoins similaires ;
- co-financés et spécifiés (apports de cas d'usages) par plusieurs membres du Club pour des besoins communs.

Dans ce dernier cas, le co-financement peut prendre la forme d'une répartition du coût total du développement. Aujourd'hui, la répartition se fait sur une base volontaire mais d'autres mode de mutualisation sont envisageables : commandes unitaires d'un même montant (le nombre de contributeurs est alors fixé à l'avance), commandes de développements complets "à tour de rôle"...

Dans le cadre de son objectif de mutualisation des investissements, le Club est également amené à réfléchir à l'articulation de Publik avec les logiciels métiers :

- en favorisant les applications métiers libres partenaires du projet Publik services,
- en incitant les éditeurs d'application métiers à mettre en place des webservices stables et pérennes utilisant nativement les API Publik.